

ÉTÉ- 2019

Village de Saint-Pierre
Photo de Carole BOULESTEIX

SAINT LÉGER LA MONTAGNE **bulletin municipal**

Horaires d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	8h30 12h00	Fermé au public	8h30 12h00
Après-midi	13h30 17h00	Fermé au public	Fermé	13h30 17h00	13h30 17h00	Fermé

Permanence les matins de 10 h à 12 h

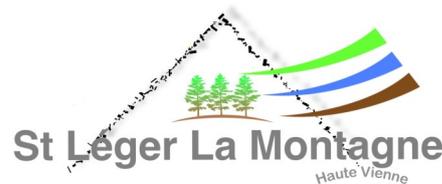
Sommaire

☛	Les numéros utiles.....	1
☛	Actualités	2
☛	Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal	6
☛	Informations diverses.....	14
◆	Encombrants.....	14
◆	Aéroport Limoges—Bellegarde.....	14
◆	Interrogation de la situation électorale	14
◆	Canicule.....	15
◆	Les matinées Séniors	15
◆	Service National.....	15
☛	Le mot des associations	16
◆	Comité des fêtes	16
◆	Gymnastique Volontaire.....	17
◆	Team Monts Trail.....	18
◆	VTT Rando Club	19
◆	Les Rodins des Bois	19
◆	Lou Amis.....	20
◆	ACCA.....	21
◆	TVC.....	22
◆	Club canin.....	23
◆	Nature et Patrimoine.....	24
◆	Judo club	25
◆	Maison de la Réserve	26
☛	Randonnez-vous.....	27
☛	Programme festif	28
☛	Nouveaux arrivants & Etat civil	28
☛	Tarifs communaux	29

Les numéros utiles

En cas d'urgence

Mme Gisèle JOUANNETAUD, maire ☎ 05 55 39 85 19
Mr Cyrille JOUANNETAUD, premier adjoint ☎ 05 55 39 88 36
Mr Jean BAYLE, deuxième adjoint ☎ 05 55 39 84 93
commune.saintlegerlamontagne@wanadoo.fr



SAMU..... 15
POMPIERS..... 18
POLICE..... 17
APPEL URGENCE..... 112
ENFANCE MALTRAITEE..... 119

APPELS D'URGENCES

GENDARMERIE NATIONALE..... 05 55 56 60 16
COLLEGE DE ST SULPICE LAURIERE..... 05 55 71 47 54
ECOLE PRIMAIRE DE LA JONCHERE..... 05 55 39 83 41
ENEDIS (dépannage)..... 09 72 67 50 87
TRESOR PUBLIC DE BESSINES..... 05 55 76 00 78
SPA Refuge Lucien BERDASE à Couzeix..... 05 55 48 06 75

NUMEROS UTILES

Maison du Département

6 bis, avenue de la Libération
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE
05 55 76 66 60



Permanences de l'assistante sociale : Mme BOURDIER Julie

Madame BOURDIER étant en congé parental, il vous faut contacter la maison du département, qui vous proposera un rendez-vous avec une autre assistante sociale

Consultation de nourrissons : Médecin PMI: Docteur PEIFFER Michelle

Puéricultrice : Mme BARGY Marie-Hélène

☛ Le vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous à la Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe

Permanence de la référente autonomie : Mme LAZZARINI Corinne

☛ Le 1^{er} mardi du mois de 14 h 00 à 17 h 00 à la Mairie de Laurière

☛ Le vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 à l'antenne sociale de la Maison du Département de Bessines-sur-Gartempe

Permanence téléphonique de la conseillère en économie sociale et familiale : Mme AUBARD Stéphanie

☛ Le mercredi de 8 h 30 à 10 h 30.

PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

A.C.C.A. Mme Mélody MAUX..... 06 83 75 30 71
COMITE DES FETES Mr Henri ROUDIER..... 05 55 39 82 05
LOU AMIS Mme Marcelle LYRAUD..... 05 55 39 83 34
G.V. Mme Aline JACQUEMARD..... 06 76 13 57 44
T.V.C. Mme Nicole PORTIER..... 05 55 71 32 77
CLUB CANIN Mr Géry MISSUD 06 11 14 56 77
V.T.T. Rando Club Mr Didier GAULLARD..... 06 80 34 27 63
TEAM MONTS TRAIL..... 06 79 32 50 87
Les Rodins des Bois..... 06 29 13 21 52

Cet hiver a été marqué par quelques épisodes neigeux, et la Commune tient très sincèrement à remercier Monsieur Christophe ROUX, ainsi que les agents communaux Frédéric et Didier pour la réactivité et l'efficacité dont ils ont fait preuve.



Numérué

La numérotation des habitations de la commune est maintenant presque terminée. Nous demandons aux personnes qui n'ont pas leur numéro de bien vouloir prendre contact avec la mairie, pour que les agents communaux puissent le coller.

Le débroussaillage

La saison des neiges est terminée, celle du débroussaillage commence. Nous faisons appel à votre vigilance, quant à l'emplacement de vos véhicules pour que les agents puissent tondre ou débroussailler en toute sécurité. D'autre part, et pour rappel, la commune procède au débroussaillage de l'intérieur des villages. Ceci est normalement de la compétence et de la responsabilité des riverains. Merci de votre compréhension et de votre diligence.



Nous rappelons l'arrêté n°2017/18 visé en préfecture le 3 juillet 2017, portant sur la réglementation de l'utilisation de matériels bruyants, qui est toujours en vigueur.

Article 1 – Les travaux, de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc..., ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de :8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30 ;

les samedis de :9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;

les dimanches et jours fériés de :10 h 00 à 12 h 00.

Article 2 – Toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient (industriels, agricoles, horticoles...), susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures, et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

L'emploi des procédés d'effarouchement acoustique doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- l'appareil sera placé à une distance minimale de 200 mètres des habitations et de 100 mètres des routes et chemins ;
- l'appareil sera positionné dans la direction la moins habitée et si possible dans le sens opposé aux vents dominants ;
- dans les propriétés éloignées de plus de 500 mètres des habitations et de plus de 100 mètres des routes et chemins, les heures et jours mentionnés à l'alinéa précédent ne s'imposent pas.

Article 3 - Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'exposera aux sanctions prévues par les lois règlements en vigueur.

Article 4 - Madame le Maire de la commune de Saint-Léger-La-Montagne, Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'Ambazac, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Les travaux en régie

Les travaux en régie, sont des travaux effectués par nos agents communaux, visant à améliorer le patrimoine de la commune.



Le cimetière du Bourg

Dans la continuité du projet des clôtures et des haies du cimetière du Bourg, les agents ont arraché la haie du fond de l'agrandissement du cimetière ils ont ensuite refait à neuf la clôture.



Saint-Pierre

Frédéric et Didier ont réalisé des portillons afin de faciliter l'accès à la fontaine de Saint-Pierre. Désormais on peut passer en toute sécurité.



Salle polyvalente

Les travaux de peinture continuent à la salle polyvalente, les agents ont peint le préau côté cuisine et ont terminé le préau du bas.



L'estrade de la salle a été recouverte d'un parquet flottant.



Présentoir

Bravo à Didier pour la création du pupitre!



Actualités

Perron de la Mairie

Pour le respect des normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et au vu de la vétusté de l'existant, il a été décidé la réfection du perron de la Mairie.



AVANT



APRES

Création d'un site Internet

La Commune va de l'avant et a décidé de créer un site Internet. Vous pouvez dès maintenant le consulter. Vous pouvez aussi nous faire part de vos suggestions pour l'améliorer (photos etc...).

www.saintlegerlamontagne.fr

Blason

La Commune souhaite associer un blason à son histoire.

Vous pouvez **donner votre avis** jusqu'au **30 septembre prochain** en choisissant l'une des trois propositions sur notre site indiqué ci-dessus.

Fleurissement de la Place de l'Eglise

Avec le printemps sont arrivés sur notre belle Place de l'Eglise, des pots de fleurs.



Centre de loisirs

Tous les enfants de la Communauté de Communes peuvent s'y inscrire

Les inscriptions ALSH pour l'été 2019 sont en ligne et disponibles à l'ALSH de Chamborêt
Site Internet de l'Accueil De Loisirs Chamborêt :

<https://www.elan87.fr>



En effet, l'ancien site <https://alshchamboret.jimdo> n'est plus accessible suite à un problème technique.

Si vous souhaitez rejoindre la page Facebook du centre, voici le lien :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100016053754650>

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES - OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES !

La gendarmerie, une fois alertée, veille sur votre habitation en cas d'absence prolongée.

La démarche est simple.

Présentez vous à la brigade compétente de votre lieu de domicile muni d'une pièce d'identité.

Signalez la date de votre départ et de retour. Ce service est gratuit !

Vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires à ce service sur le site internet

www.service-public.fr "opération tranquillité vacances" ou

en contactant la brigade de gendarmerie d'AMBAZAC ou de SAINT SULPICE LAURIERE.

Ayez les bons réflexes quand aux mesures de prévention et sécurité



Implantation d'un nouvel éco-point

La commune a demandé aux services du SYDED l'implantation d'un éco-point n°3. Il se situera sur la carrière de gravillons entre les villages de Saint-Pierre et Mallety.

Transport scolaire

Pensez à inscrire vos enfants au transport scolaire avant le **20 juillet 2019**

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/fr/transports-scolaires/inscription-aux-transports-scolaires>

Création d'un nouvel itinéraire de randonnée

Un nouvel itinéraire de randonnée a été créé, par l'association Nature et Patrimoine, avec le concours de Madame Annie JACQUEMAIN et les Espaces Naturels (Maison de la Tourbière).

La plaquette est disponible en mairie.

Expositions de l'été

La mairie met à disposition la salle du Conseil Municipal, au profit de deux expositions, qui auront lieu :

- du 25.07.2019 au 28.07.2019: exposition de peintures

- du 05.09.2019 au 08.09.2019: exposition de minéraux

Lors du 1^{er} semestre 2019, le Conseil Municipal, s'est réuni 3 fois, les 11 février, 21 mars et 11 avril 2019.

Les comptes rendus complets sont à la disposition de toute personne, à la mairie et/ou consultable sur le site internet de la commune.

Lors de ces séances, il a été débattu des points suivants:

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 **COMMUNE DE SAINT LEGER LA MONTAGNE**

BUDGET PRINCIPAL

I – Cadre général du budget

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, c'est par cet acte, que l'ordonnateur (Le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Le budget 2019 a été voté le 11 Avril 2019 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, de la Région, ou encore de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le paiement des salaires aux agents communaux ; de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à améliorer le patrimoine de la collectivité et à préparer l'avenir.

II – La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location des immeubles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent : 527 184.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 26,20 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent : 527 184.00 euros

La différence entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (montant perçu en 2018: 117 390,00 € / montant prévisionnel **2019: 119 401,00 €**)
- Les dotations versées par l'Etat (Dotation globale de fonctionnement ; dotation d'élu local ; dotation de solidarité rurale...)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	168 550,00 €	Excédent brut reporté	0.00 €
Dépenses de personnel	138 100,00 €	Recettes des services	186 100,00 €
Atténuations de produits	23 370,00 €	Atténuations de charges	30 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante	54 800,00 €	Impôts et taxes	166 000,00 €
Dépenses financières	40,00 €	Dotations et participations	107 974,00 €
Dépenses exceptionnelles	1 800,00 €	Autres recettes de gestion courante	21 900,00 €
Autres dépenses	0,00 €	Recettes exceptionnelles	200,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Produits financiers	10,00 €
Total dépenses réelles	386 660,00 €	Autres recettes	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	512 184,00 €
Virement à la section d'investissement	140 524,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	15 000,00 €
Total général	527 184,00 €	Total général	527 184,00 €

Les principales dépenses et recettes de la section :

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019

Concernant les ménages

Taxe d'habitation	:	10,79 %
Taxe foncière sur le bâti	:	9,83 %
Taxe foncière sur le non bâti	:	75,00 %

Concernant les entreprises :

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la communauté de communes ELAN.

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2019 s'élève à **119 401,00€**

Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 95 000,00€ soit une baisse de **6 300,00 €** par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

Généralités

Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

La section d'investissement contribue à accroître le patrimoine communal (achat d'un bien immobilier, travaux sur un bâtiment communal, acquisition de matériel...).

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la composition du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec la taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relative à l'extension de l'auberge communale, perron de la mairie...).

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	140 524,00 €
Remboursement d'emprunts	1 000,00 €	FCTVA	5 529,00 €
Immobilisations corporelles hors programmes	78 200,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	180 031,00 €
Immobilisations corporelles en cours	813 531,04 €	Subventions d'investissement	173 772,04 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	15 000,00 €	Emprunt	0,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	0,00 €
		Solde d'exécution positif reporté	407 875,00 €
Total général	907 731,04 €	Total général	907 731,04 €

Les principaux projets de l'année 2019

- Acquisition de terrains
- Grosses réparations bâtiments
- Grosses réparations de la voirie communale
- Acquisition de matériels
- Aménagement de la forêt
- Extension de l'auberge communale
- Grosses réparations église du Bourg
- Grosses réparations salle polyvalente
- Mise aux normes du perron de la mairie
- Acquisition d'une chaudière de secours
- Création d'un site internet
- Aménagement du village de Sauvagnac

Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat (FSIPL) : 60 765,14 €
- du FEADER : 92 412,86 €
- du Département : 12 360,12 €
- Réserve Parlementaire : 11 000,00 €

Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

Recettes et dépenses d'investissement

réparties comme suit :

- dépenses :	Restes à réaliser	:	41 666,74 €
	Solde d'exécution négatif reporté:	:	0,00 €
	Nouveaux crédits	:	866 064,30 €
	TOTAL	:	907 731,04 €

- Recettes :	Restes à réaliser	:	169 772,04 €
	Solde d'exécution reporté	:	407 875,00 €
	Nouveaux crédits	:	330 084,00 €
	TOTAL	:	907 731,04 €

Etat de la dette

Dette de la commune au 1^{er} Janvier 2019 : **6 916,95 €**

Répartition par prêteurs

Crédit Agricole	:	0,00 €
Caisse d'Epargne Auvergne Limousin	:	6 916,95 €
Caisse des dépôts	:	0,00 €

BUDGET DE L'EAU

La Commune gère le réseau d'eau en régie directe. Ce service n'est pas assujéti à la T.V.A.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	9 450,00 €	Excédent brut reporté	0,00 €
Dépenses de personnel	3 500,00 €	Recettes des services	25 730,00 €
Autres dépenses de gestion courante	700,00 €	Autres recettes de gestion courante	50,00 €
Redevances agence de l'eau	3 200,00 €		
Dépenses financières	2 050,00 €	Recettes financières	10,00 €
Dépenses exceptionnelles	300,00 €	Recettes exceptionnelles	100,00 €
Total dépenses réelles	19 200,00 €	Total recettes réelles	25 890,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	12 982,00 €	Excédent brut reporté	27 278,00 €
Virement à la section d'investissement	24 087,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	3 101,00 €
Total général	56 269,00 €	Total général	56 269,00€

Compte rendu des principales délibérations du Conseil Municipal

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Excédent brut reporté	128 060,00 €
Remboursement d'emprunts	3 152,00 €	FCTVA	10 761,00 €
Immobilisations corporelles en cours	168 637,00 €	Subventions d'investissement	0,00 €
		Emprunt	0,00 €
Immobilisation corporelles	1 000,00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	12 982,00 €
Total des dépenses réelles	172 789,00 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 101,00 €	Virement de la section de fonctionnement	24 087,00 €
Total général	175 890,00 €	Total général	175 890,00 €

Les principaux projets de l'année 2019

- Grosses réparations réseaux et réservoirs
- Désinfection et minéralisation
- Extension réseau

Les subventions d'investissements prévues

néant

Recettes et dépenses d'investissement

réparties comme suit :

- dépenses :	Restes à réaliser	:	0,00 €
	Solde d'exécution négatif reporté	:	0,00 €
	Nouveaux crédits	:	175 890,00 €
	TOTAL	:	175 890,00 €

- Recettes :	Restes à réaliser	:	0,00 €
	Solde d'exécution reporté	:	128 060,00 €
	Nouveaux crédits	:	47 830,00 €
	TOTAL	:	175 890,00 €

Etat de la dette

Dette de la commune au 1^{er} Janvier 2019 : **38.615,27 €**

Répartition par prêteurs

Crédit Agricole	:	34 331,42 €
Caisse d'Epargne Auvergne Limousin	:	5 925,95 €

Cotisations pour 2019

- ADM87	84.56 €
- Association en Faveur Personnes Agées de l'Ex Canton de Laurière	344.00 €
- Association des St Léger de France et d'Ailleurs.....	25 €
- SIVC	276.80 €
- Conservatoire des espaces naturels du limousin.....	35.00 €
- Fondation du patrimoine.....	55.00 €
- Groupement forestier Monts Blond Ambazac	20.00 €
- SPA.....	221.13 €
- AMRF.....	56.00 €
- CVO	1000.15 €

Attribution de subventions pour 2019

- A.C.C.A. de St-Léger.....	270.00 €
- Comités des fêtes de St-Léger	270.00 €
- Gymnastique Volontaire	270.00 €
- Lou Amis	270.00 €
- Tonus Vétérans Club.....	270.00 €
- VTT RANDO St-Léger-La-Montagne.....	270.00 €
- Nature & patrimoine du canton de Laurière	100.00 €
- Amicale des Sapeurs-pompiers de La Jonchère	270.00 €
- Coopérative scolaire de l'école de La Jonchère	600.00 €
- Comice agricole inter cantonal d'Ambazac-Laurière.....	60.00 €
- FNATH (groupement des accidentés du travail).....	60.00 €
- ACVG (Section locale des anciens combattants de Razès/St-Léger .	115.00 €
- AAPPMA – (La Gaule Razelaude).....	60.00 €
- SECOURS POPULAIRE	100.00 €
- BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €
- CLUB DE JUDO.....	270.00 €
- Les Robins des Bois des Echelles.....	270.00 €
- Team Monts Trail	270.00 €
- Les Rodins des Bois (Lascaux).....	270.00 €

Ramassage des encombrants

La Communauté de Communes prenant à sa charge deux ramassages annuels des encombrants sur la commune, le Conseil Municipal a décidé de conventionner avec la Société Maximum pour une prestation de deux collectes supplémentaires.

Piste la Pouge

La piste forestière de La Pouge a été détériorée par le débardage des bois qui la longent. Le Conseil Municipal a décidé de faire procéder au curage de fossés et dérasement partiel pour évacuation des eaux de pluie. Le montant des travaux s'élève à HT 6 732.00 € soit 8 8078.40 € TTC. Les entreprises forestières intervenantes, vont procéder à une remise en état temporaire de la chaussée dès que les bois seront tous enlevés en attendant la réfection complète de la piste d'ici deux ans.

Site internet

Le Conseil Municipal a donné pouvoir à Madame le Maire pour retenir l'Association Info Limousin, pour la conception du site internet de la commune. Le coût est de : 968 € TTC

SEHV

L'assemblée délibérante a renouvelé les contrats de maintenance souscrits auprès du Syndicat Energies Haute-Vienne pour les installations thermiques et de ventilation (chaufferie centralisée et pompes à chaleur) et pour l'éclairage public.

Chaudière de secours

A la suite de panne pendant l'hiver, le Conseil Municipal a décidé de faire installer une chaudière gaz de secours comme prévu dans le projet de l'installation de la chaudière biomasse. Une étude réalisée par le SEHV évalue la dépense à 9 790,00 € HT. Des demandes de subvention ont été sollicitées auprès de l'état et du département.

Mairie

Les travaux du perron de la Mairie sont terminés. Le coût total de cette opération s'élève à 69 324.37 € TTC. Une subvention de 11.000 € nous a été accordée par la réserve parlementaire. Le Conseil Municipal a décidé de faire refaire les peintures des encadrements des ouvertures ainsi que de remplacer les fenêtres qui sont encore en simple vitrage. L'entreprise ROUSSEAU (peintures) a été retenue pour un montant HT de 5 521.00 € soit 6 625.20 € TTC, et l'entreprise MERIGAUD (menuiseries) pour un montant de 1.713,00 € HT soit 2.055,60 € TTC.

Salle polyvalente

La décision de faire poser des volets roulants électriques solaires a été prise par le Conseil Municipal. L'entreprise MERIGAUD (étant la moins disante) est chargée de faire cet équipement pour un montant de HT de 5 905.00 € soit 7 086.00 € TTC. Les employés municipaux ont été chargés de poser un parquet flottant sur l'estrade de notre salle pour des mesures de sécurité et pour se protéger de la poussière. Le coût des matériaux est de 1 212.54 € TTC. Ils ont également procédé aux peintures extérieures des deux préaux pour un montant HT de 5 521.00 € soit 6 625.20 € TTC (matériaux).

AEP

Le réservoir de La Serre a nécessité des travaux d'étanchéité dans un but de sécurité, d'hygiène et de meilleure qualité de l'eau. L'entreprise ETANDEX a été retenue. La dépense s'élève à 37 680 € TTC

Le Conseil Municipal, par délibération, a décidé de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes ELAN au 1^{er} janvier 2020, de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT,

Eglise du Bourg

En raison de l'état de vétusté du moteur de l'horloge de l'église du Bourg ainsi que de son installation électrique, le Conseil Municipal a décidé son remplacement et a retenu le devis de l'entreprise BODET Campa-naire pour un montant HT de 4 419.12 € soit 5 302.94 TTC.

Voirie

Des panneaux de signalisation vont être mis en place par nos employés communaux. Le coût d'acquisition est de 5.803,69 € HT soit 6.964.43 TTC subventionné à 50% par le Département.

Une convention de mise à disposition de la voirie communale a été signée avec la Communauté de communes ELAN qui a pris cette compétence.

PAR MONTS ET PAR EAUX

Un nouveau sentier de randonnée, avec pour thème, les monts et l'eau, vient d'être créé avec le concours de Nature et Patrimoine et de la Maison de la Tourbière. Le balisage est terminé. Par délibération le Conseil Municipal a conventionné avec Limoges Métropole pour le passage de cet itinéraire sur des terrains leur appartenant.



Barrage du Mazeau le 22.06.2019

Le Temple le 22.06.2019



DATES DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS DU 2ème TRIMESTRE



Lundi 26 août 2019
Lundi 21 octobre 2019

Pensez à vous inscrire auprès de la mairie

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT LIMOGE – BELLEGARDE

Paris et Lyon au départ de l'Aéroport de Limoges Bellegarde

Il n'a jamais été aussi aisé de rejoindre Paris et Lyon depuis l'aéroport de Limoges. **Depuis le 4 mars 2019**, la compagnie Chalais opère ces lignes d'aménagement du territoire avec un ATR42-500 de 48 sièges à raison de deux allers-retours quotidiens du lundi au vendredi et un aller-retour le dimanche soir, pour un tarif à partir de 58€ TTC l'aller simple.



	Heure départ	Heure Arrivée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Limoges-Paris Orly 1	06.45	7.55	✂	✂	✂	✂	✂		
	18.15	19.25	✂	✂	✂	✂	✂		✂
Paris Orly 1-Limoges	09.00	10.10	✂	✂	✂	✂	✂		
	19.55	21.05	✂	✂	✂	✂	✂		✂

Horaires Limoges / Paris-Orly

	Heure départ	Heure Arrivée	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Limoges-Lyon	06.35	7.40	✂	✂	✂	✂			
	13.15	14.20					✂		
	17.55	19.00	✂	✂	✂	✂	✂		✂
Lyon-Limoges	08.50	09.55	✂	✂	✂	✂			
	15.35	16.40					✂		
	20.10	21.15	✂	✂	✂	✂	✂		✂

Horaires Limoges / Lyon

Orly et Lyon sont des hubs majeurs qui permettent au départ de Limoges de bénéficier de nombreuses correspondances partout en France et en Europe.

Informations et réservations sur www.aeroportlimoges.com

Contact : Fabrice Créon -T 05 55 43 30 14 direction@smalb-aeroport.fr

Interrogation de la situation électorale

Depuis le 11 mars un nouveau service destiné à tous les électeurs est accessible sur service-public.fr. La démarche d'Interrogation de la situation électorale (ISE) - développée en partenariat avec le ministère de l'intérieur et l'INSEE — permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter.

Si au terme de la recherche l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site. Ce nouveau service participe aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales. Son utilisation par le plus grand nombre contribuera par ailleurs à la fiabilisation du Répertoire Electoral Unique (REU) créé par les lois du 1er août 2016 et ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019, qui désormais centralise l'ensemble des listes électorales.

Vous pouvez aussi venir vous inscrire directement à la mairie.

Infos diverses

En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas des heures en plein soleil.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou ombragé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, viande...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne mets pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15
 Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes
www.meteo.fr

Fortes chaleurs et canicule

Que risque-t-on au travail ?
Exposés à la chaleur, les corps transpirent beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de déshydratation.

Quelles précautions prendre ?

COMMENT AIDER EN SANTÉ L'EMPLOYEUR ?

- En amont, il est possible de :
- Identifier les postes à haut risque de chaleur.
- Adapter les horaires de travail.
- Prévoir des zones de repos et de l'eau fraîche.
- Adapter les vêtements.
- Prévoir des équipements de protection individuelle.

Boire beaucoup d'eau (environ 1,5 litre par jour).

En cas de malaise ou de coup de chaleur, prévenir un responsable du travail ou appeler le 15.
 Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

Réunions d'information gratuites pour découvrir Internet !

LES MATINÉES SENIORS

- SE DISTRAIRE, SE CULTIVER, VOYAGER...
- DÉCOUVRIR LE RÉSEAU SOCIAL FACEBOOK
- RÉALISER DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE (IMPÔTS, ...)
- FAIRE SES ACHATS ET NAVIGUER SANS RISQUE SUR INTERNET

Vous souhaitez vous familiariser avec l'utilisation d'internet? Venez assister aux réunions d'information gratuites organisées par le département dans 10 communes de la Haute-Vienne. Encadrés par des professionnels, ces temps de découverte et d'échange vont vous permettre d'apprendre comment faire des démarches et des recherches simples en toute autonomie. Renseignements au 07.85.93.92.91 ou auprès de votre Maison du Département ou en Mairie.

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

Le mot des Associations

Comité des fêtes

Nous sommes toujours heureux de vous accueillir autour d'une bonne table, ça a été le cas pour le repas choucroute. Notre Roger national a « pianoté FAURE » sur son accordéon pour le plus grand plaisir des danseurs, et pour faciliter la digestion de l'excellente choucroute, qui nous a été servie. Merci à toute l'équipe des bénévoles et un petit plus pour notre Chouchou.

Pour la 1ère fois cette année, une exposition de voitures de collection, ainsi qu'un marché artisanal, ont été organisés à l'initiative de nos jeunes recrues, et avec le concours de la Game Box. Pour une première, nous sommes satisfaits du résultat, et souhaitons nous améliorer pour renouveler cet événement l'année prochaine.

C'est avec la participation du Conservatoire des musiques traditionnelles, que notre feu de Saint Jean a eu lieu. Jeux, tirs, grillades, ont eu du succès, et la retraite aux flambeaux, accompagnée de la musique des troubadours, nous a portés devant un feu qui s'est enflammé pour la joie de tous.

Nous vous attendons nombreux pour le traditionnel feu d'artifice qui aura lieu le **6 juillet**, au lieu habituel, en bas du Bourg. Avant le tir, venez gambiller gratuitement, avec la « boîte à musique », sans oublier de vous restaurer à partir de 19 heures: Angélique et Thierry vous attendent avec entrecôtes... Pensez à vous inscrire.

Le 3 août, venez déguster le cochon farci, repas emblématique de notre association. L'orchestre MOIZOTTI animera cette journée de fête.

La saison se terminera par le repas des Aînés le 7 décembre.

Le comité des fêtes remercie tous ses membres et tous ceux qui s'associent à ses manifestations, sans oublier Thierry et Angèle.



Gymnastique Volontaire

Notre saison de "Gymnastique Volontaire" se termine le 24 juin 2019 pour laisser à tous le temps de profiter des belles journées de l'été.

Nous reprendrons nos exercices, chacun à son rythme, avec ses possibilités, mais toujours avec enthousiasme, de 19 heures à 20 heures le jeudi 5 septembre 2019.

Pensez à nous rejoindre, vous verrez avec quelle énergie Cindy nous met en forme ! Elle nous raconte ses petites histoires et pendant ce temps l'air de rien, elle ne ménage pas nos muscles, nous avons des abdos en béton !

Nous profitons de temps en temps des belles soirées pour faire de la marche. Nous dansons aussi deux séances par mois, le jeudi.

Nos séances ne sont pas réservées aux filles, les garçons sont les bienvenus. Allez un petit effort pour se joindre à nos 24 inscrits pour cette dernière saison. Deux séances sont offertes à tous les intéressés, venez prendre un bain de bonne humeur avec nous, vous pourriez y prendre goût.

Félicitations aux cuisiniers et aux cuisinières qui nous régalent périodiquement à l'occasion des anniversaires. C'est un moment pour associer gym, blagues, chansons et gourmandises. Nous n'oublions pas non plus de tirer les rois en janvier.

Notre assemblée générale s'est tenue le jeudi 13 juin 2019. Elle a été suivie d'un bon repas à l'Auberge des Trois Clochers où Angélique et Thierry nous accueillent toujours très agréablement.

En attendant la rentrée, pour nous retrouver nombreux et en pleine forme, bonnes vacances à tous.

Merci à tous les acteurs qui font que cette association dynamique existe à Saint Léger la Montagne.



Team Monts Trail

TEAM MONTS TRAIL : Naissance d'un club de sport à Saint Léger la Montagne.

Tout a commencé par un simple constat : on a tout ce qu'il faut ici, pourquoi aller ailleurs ?

Pascal et Ludovic habitent Saint Léger la Montagne et pratiquent le trail, par goût pour ce type de course nature dans un premier temps au sein d'un club d'Ambazac.

Avec leur ami Sébastien de La Jonchère Saint Maurice, qui a contribué à la création de la course: « la montée du KAO », ils décident de quitter le club d'Ambazac pour créer une association sportive à leur image et à leur idée du trail et du dépassement de soi, le TEAM MONTS TRAIL.

Le trail est une discipline en pleine expansion, exigeante, qui nécessite d'être pratiquée en toute sécurité et ce tout nouveau club possède déjà toutes les qualifications pour accompagner ses adhérents.

Fort des expériences de ses membres fondateurs, le club propose des plans d'entraînement adaptés aux envies, aux objectifs et à la progression de chacun.

Les programmes sont élaborés par Pascal qui est éducateur sportif et guide de montagne.

Le TEAM MONTS TRAIL se démarque en proposant des activités pluridisciplinaires : course à pied, vélo, renforcement musculaire, randonnée, ce qui permet de répondre aux attentes diverses des sportifs ou de ceux qui voudraient s'y remettre.

Ceux qui visent la performance trouveront le suivi qui leur permettra de se dépasser, d'atteindre leurs objectifs, de battre leurs records personnels.

Ainsi, nous pouvons saluer la performance de Mathieu sur l'UTMB, course de 175 kms autour du Mont Blanc, avec 11000 mètres de dénivelé positif.

Les débutants et ceux qui aspirent à la course plaisir, trouveront un accompagnement adapté à leurs capacités initiales et à leur évolution ; tous apprécieront de se retrouver dans un cadre verdoyant, pour partager des moments de détente et d'évasion sportive.

Les entraînements ont lieu le mercredi et vendredi en fin d'après midi ainsi que le dimanche matin, mais chacun à la possibilité de gérer son planning à sa convenance.

En effet, les membres du club peuvent aussi communiquer entre eux et avec l'entraîneur, par le biais d'une messagerie instantanée, pour échanger des parcours, recevoir des plans d'entraînement personnalisés, des conseils, constituer des groupes par niveau et affinités, s'entraîner avec un groupe pour une course, partager des photos, des commentaires, etc...

La section randonnée est actuellement prise en main par Annie Jacquemin, le temps qu'une personne reprenne le flambeau...avis aux intéressés, passionnés de nature et de patrimoine.

La section trail est déjà bien active avec un podium à l'EKIDEN de Rochechouart, la participation aux trails locaux dont les "Gendarmes et les Voleurs de Temps", et à la "Granit Montana" pour les vététistes.

Le TEAM MONTS TRAIL remercie l'équipe municipale pour son soutien lors de sa création, et en particulier Gisèle Jouannetaud, maire de la commune, qui met la salle des fêtes à disposition pour l'entraînement du vendredi.

Vous voulez nous rejoindre ? Rendez vous à la mairie pour les inscriptions – 05 55 39 80 83, ou contactez le président Pascal Bruneau au 06 79 32 50 87.

A bientôt sur nos sentiers !



Le mot des Associations

V.T.T. Rando Club

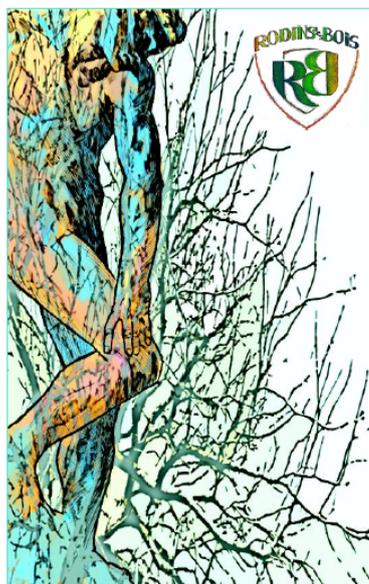
C'est toujours dans l'esprit de camaraderie que les membres du club de St Léger la Montagne arpentent les chemins de nos magnifiques monts. La préparation de la randonnée annuelle VTT et pédestre : RANDO DES 3 CLOCHERS, est un moment important. C'est ainsi l'occasion de nettoyer les sentiers mais également de remettre à jour d'anciens chemins oubliés depuis de longues années. Le club met un point particulier à changer chaque année de parcours, pour le seul plaisir des participants tout en essayant de faire découvrir ou redécouvrir les plus beaux points de vues, les chaos granitiques et les 3 clochers de la commune. La convivialité et la bonne entente fait du club une association très appréciée des autres clubs de VTT et de marche, c'est pourquoi un bon nombre de participants vient pédaler ou marcher chaque année le jour de la manifestation.

Quelques photos prises au détour des chemins de la commune lors de sorties dominicales en groupe.
Sportivement



Les Rodins des bois

Pour la neuvième année



les RODINS des BOIS

vous invitent à assister au travail de création de

27 artistes et artisans d'art

à dialoguer avec eux ,contempler leurs œuvres
et pourquoi pas à en acquérir
dans un écrin de verdure (parc de 3 ha)

+ **Exposition de 4 artistes invités**

à Lascaux / St Léger la Montagne

du 11 au 14 juillet 2019

*Sculpture
sur bois
sur pierre
Peinture,
Dessin
Céramique
Raku
Bijoux*

+ d'informations sur

www.rodinsdesbois.fr

Entrée libre de 10h à 19h *Nocturne le 12 juillet*



Lou Amis

Les Amis de St Léger ont selon la coutume fêté l'épiphanie, au cours d'un déjeuner amical. Ils ont ensuite tiré les rois en dégustant galettes et brioches. Le 16 mars, adhérents et amis se sont réunis à l'Auberge des Trois Clochers pour un repas raclette, qui a ravi tous les convives. Le 27 avril, nous avons organisé un repas « fruits de mer » à la salle polyvalente, c'était une première pour « Lou Amis ! », tous les participants étaient enchantés de cette initiative. Ils espèrent bien qu'elle sera renouvelée l'année prochaine ? Compliments à ceux et celles qui ont contribué à la réussite de cette agréable journée. La « soirée grillades » du 14 juin a réuni une quarantaine de personnes à l'Auberge des Trois Clochers. La pluie ne nous a pas permis de profiter de la superbe terrasse. C'est donc dans la salle du restaurant que nous avons apprécié entrecôtes et grillades. La soirée s'est terminée comme d'habitude, animée par nos ménestriers. Nous remercions Angélique et Thierry qui nous accueillent avec toujours autant de gentillesse sans oublier Théo et Nelly. Le Gala de l'association aura lieu le 5 octobre. Pour animer cette soirée, nous avons sollicité le chanteur Alain Sebbah dans son tour de chant « Lama - Delpech ». La 36^{ème} Assemblée Générale de l'association se tiendra le 30 novembre, à 18 heures à la salle polyvalente. Et l'année 2019 se terminera par le traditionnel repas, avec la venue du Père Noël pour nos enfants.

Lou Amis vous souhaite à tous et à toutes un excellent été.



Chers amis,

La saison de chasse 2018-2019 s'est achevée avec à notre tableau 99 sangliers, 46 chevreuils et 10 renards.

Le 3 février dernier nous avons réalisé une chasse à courre avec l'équipage des "Beaux Couverts". Malgré la neige pas loin de 70 personnes ont fait le déplacement pour cette première sur notre A.C.C.A. Après environ 1 h 45 de chasse et environ 1h de déterrage les chiens finiront par prendre le renard.

Le samedi 8 juin nous avons fait venir l'équipage le "Rallye de Montchaud" pour une journée déterrage où il a été prélevé 3 blaireaux.

Le 16 juin, sous un magnifique soleil, s'est déroulé notre vide-greniers avec l'exposition de vieux tracteurs. Les exposants et les visiteurs ont été nombreux à faire le déplacement pour trouver la perle rare et admirer les magnifiques tracteurs présents ce jour.

Nos prochaines manifestations:

Concours de pétanque le 7 juillet au village vacances de Bersac sur Rivalier en collaboration avec l'A.C.C.A. de Bersac sur Rivalier

Le Ball-trap fête ses 25 ans les 20 et 21 juillet et pour l'occasion une soirée Entrecôte-frites et prévue le samedi soir au ball-trap.

Le Concours de belote le 23 novembre

L'A.C.C.A. remercie Madame le Maire, la municipalité, le comité des fêtes ainsi que les bénévoles pour leur dévouement et leur investissement.

Bonnes vacances à toutes et à tous

Mélody Maux présidente de l'ACCA



Tonus Vétérans Club

Pour ne pas perdre la main (ou plutôt l'appétit) après la période des fêtes, nous avons commencé l'année 2019 par la dégustation des traditionnelles galettes des rois. Deux chanceuses ont trouvé les fèves, ce qui leur permettra de bénéficier d'une remise de 50% sur le prix de la sortie de fin juin.

Et puis, la continuation de nos rencontres bimensuelles ont attiré une bonne moyenne de joueurs toujours aussi enthousiastes : jeux de cartes, triomino, rummikub et aussi scrabble. Que les personnes intéressées n'hésitent pas à nous contacter et à nous rejoindre.

Comme les autres années, au mois d'avril, nos papilles se sont régalingées en dégustant le savoureux repas préparé par l'Auberge des Trois Clochers. Ce fut un bon moment de partage et de convivialité.

Le 27 juin, nous sommes partis au Château de Veuil pour un repas médiéval dans la salle des chevaliers. Les ménestrels nous ont offert un récital et nous avons pu faire giguedouille au son de la musique de l'époque.

Nous préparons la saison estivale qui commencera le 4 juillet par notre première joute "boulistique" suivie d'une soirée pizza chez Angélique et Thierry. Merci à Riri pour la possibilité qu'il nous donne de jouer sur son terrain.

Notre prochaine assemblée générale se tiendra à la Salle des Fêtes le jeudi 12 septembre 2019. D'ici là, nous vous souhaitons de passer un agréable été le plus ensoleillé possible.

Nicole Portier



Club Canin

Avec une trentaine d'adhérents, le club canin poursuit sa progression après un an et demi d'existence.

Dans une ambiance conviviale et sans esprit de compétition, les chiens progressent, en compagnie de leurs maîtres, en obéissance, en éducation et en sociabilité.

En évitant l'utilisation d'une procédure d'éducation unique et stéréotypée, mais avec des méthodes et techniques ciblées qui s'adaptent à chaque sensibilité et à chaque personnalité, toujours dans le respect du chien, c'est une éducation ou une rééducation canine rationnelle et réfléchie qui est dispensée dans le but d'obtenir une relation saine et équilibrée entre le chien et son maître.

Le club accueille les chiens de toutes races dès l'âge de 3 mois, qu'ils soient inscrits ou non au LOF (Livre des Origines Français), deux fois par semaine, sur un terrain d'environ 5000 m² entièrement clôturé et sécurisé, mis à notre disposition par la Mairie sur l'ancien stade de football.

L'éducateur canin bénévole, avec une expérience de plus de 20 ans dans ce domaine, diplômé de la société centrale canine en obéissance et en agility et du centre de formation Hervé PUIPIER en rééducation canine, vous donnera tous les conseils pratique à l'éducation de votre compagnon.

LES RACES DE CHIENS ACTUELLEMENT AU CLUB

Berger Allemand – Beauceron – Border Collie – Setter Anglais – Epagneul Breton – Berger Australien – Golden Retriever – Jack Russel – Léonberg – Berger Blanc Suisse – Cane Corso – Loup Tchèque – Husky de Sibérie – Chow Chow – Husky – Berger de Bosnie – Bichon – Croisé Beauceron Bouledogue Américain – Croisé Husky Retriever.

Pour tous renseignements prendre contact au : 06 11 14 56 77

par mail : gm@cec-saintlegerlamontagne.fr

Site internet : cec-saintlegerlamontagne.fr



Nature et Patrimoine

Notre association poursuit ses actions sur le territoire des Monts d'Ambazac et de St Goussaud : création / entretien de circuits balisés, préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, balades mensuelles accompagnées (gratuites) mais également un rallye annuel, une sortie mycologique, des animations culturelles diverses (concerts etc...) permettant ainsi de financer tous les projets locaux en complément des subventions communales.

Pour ce qui concerne Saint Léger, ce printemps (dimanche 28 avril) a été l'occasion de proposer une belle balade originale, dans la forêt surplombant l'étang du Mazeau, avec à mi-parcours une 1^{ère} « chasse aux œufs » prolifique car les Pierres Milliers ont délivré des trésors chocolatés bien cachés...petits et grands se sont régalés à les chercher et à les déguster bien sûr !

Par ailleurs, nous continuons avec la Maison de la Réserve de la Tourbière des Dauges l'élaboration du circuit thématique « Par Monts et par Eaux » (grande boucle Sauvagnac / Etang du Mazeau) notamment pour ce qui concerne le balisage et grâce à des panneaux explicatifs.

Toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour participer à nos chantiers et manifestations dont voici un extrait des prochaines (sous réserve de modification) :

- **dimanche 29 septembre : Balade à Jabreilles-les-Bordes**
- **dimanche 27 octobre : Balade à Saint-Sulpice-Laurière : départ de Gaudeix**
- **dimanche 24 novembre : Sortie Mycologique à Laurière**
- **samedi 22 décembre : Concert de Noël à Saint-Sulpice-Laurière**

Vous pouvez nous contacter directement ou consulter nos activités futures et passées, des photos et tout une mine d'informations sur :

www.nature-patrimoine-montsdambazac.fr
e-mail : asso.naturepatrimoine87@gmail.com

Nathalie Détré (Présidente de l'association et déléguée référente sur St Léger)



Judo Club

La fin de la saison sportive 2018/2019 arrive à son terme et l'heure est de constater que la section de St Léger la Montagne se porte bien.

En effet, elle vient enrichir les effectifs du club de Châteauponsac d'une quinzaine de licenciés. Comme pour toutes les sections du club, elle a pu participer aux 2 tournois organisés sur la saison, le tournoi benjamins(es) à Châteauponsac et au tournoi des Mousses à Razès ainsi qu'à toutes les compétitions dans le département.

Plusieurs temps forts dans l'année ont pu être réalisés comme : le calendrier, la venue du Père Noël, la galette des Rois, la sortie au Grand SLAM à Paris qui est un tournoi international de judo et où les judokas de St Léger la Montagne présents ont pu rencontrer des champions de haut niveau. De même, des vestes et des sacs de sport à l'effigie du club et des photos prises par un photographe ont rencontré un beau succès sur la commune.

Cette fin d'année sportive va donc se clôturer le 14 juin avec l'assemblée générale du club; et le 21 juin nous pourrons tous nous retrouver à Châteauponsac pour les passages de grades.

Nous pouvons d'ores et déjà nous donner rendez-vous le mercredi 4 septembre à la salle des fêtes de St Léger la Montagne où les inscriptions seront ouvertes, les 2 premières séances sont offertes alors n'hésitez pas à nous rejoindre.

Nos projets pour la saison 2019/2020 :

- La reprise des cours à St Léger le mercredi 4 septembre
- Une randonnée à St Léger début Octobre
- Le tournoi benjamins(es) à Châteauponsac le samedi 12 octobre
- La prise des photos début octobre pour la réalisation du calendrier fin octobre
- L'organisation de la venue du Père Noël
- La sortie au grand SLAM en février 2020 à Paris
- Le tournoi des Mousses pour les micro-poussins(es), mini-poussins(es) et poussins(es) à Razès en mars 2020
- Le repas du club fin mars/début avril 2020

Le judo club Châtelaud se veut un club à l'esprit familial avec un enseignement à la pratique du judo adapté à tous aussi bien à ceux et celles qui souhaitent faire des compétitions qu'à ceux et celles qui souhaitent pratiquer le judo en loisir.

Vous pouvez nous suivre sur notre site : judochateauponsac.e-monsite.com



Maison de la réserve

Les Monts d'Ambazac constituent le prolongement occidental du Massif central, ainsi malgré des variations dans les espèces végétales formant les habitats, on retrouve des milieux naturels semblables à ceux du Plateau de Millevaches. Ainsi, dans les tourbières des Monts d'Ambazac, on retrouve des espèces dont les principaux bastions limousins se trouvent en Haute-Corrèze et Creuse.

Le Chat forestier (*Felis sylvestris*) fait partie des espèces présentes sur la montagne limousine, et pour laquelle les Monts d'Ambazac constituent un ensemble de milieux favorables. Si l'espèce n'est pas connue sur le site, quelques données sporadiques existent sur le secteur (cf. atlas des mammifères – GMHL).

Grâce à l'acquisition d'un piège photo par le CEN Nouvelle-Aquitaine, le prêt de deux autres dispositifs par Thomas FRIEDRICH, 3 pièges photographiques ont été installés dans le bois du Rocher.

Un spécimen de Chat forestier a pu être observé deux fois ; la première, le 28/10/2018, la seconde, le 19/11/2018. Dernièrement un autre individu, plus jeune, a été photographié du côté de Lasgorceix.

Des réflexions sont en cours pour installer des pièges à poils qui permettraient l'analyse génétique d'individus. Elle permettrait de répondre à deux questions soulevées par les photos et vidéos.

En effet, si l'aspect extérieur suffit dans 80% des cas à confirmer la détermination du Chat forestier, il reste intéressant de savoir s'il s'agit d'individus hybrides (issus de croisement avec le chat domestique), et si la population observée dans les Monts d'Ambazac est en lien avec celle du Plateau de Millevaches, ou s'il s'agit d'une population isolée.

Cette année, la réserve accueille 2 stagiaires :

Laurie GENZI, en 1^{ère} STAV à Neuvic d'Ussel, résidant à Ambazac, qui travaille sur la qualité de l'eau (analyses chimiques) de la tourbière.

Léo PATELOU, en 1^{ère} STAV aux Vaseix, résidant à Saint-Laurent les Eglises, qui travaille sur la présence de la grande faune sur la réserve et ses conséquences sur les milieux naturels.

Ces étudiants lycéens ont souvent beaucoup de mal à trouver des structures susceptibles de les accueillir. Le Conservatoire essaye ici de favoriser les demandes de stage de personnes locales, en fonction des sujets.

Le 7 septembre prochain, prenez date, Le Conseil départemental de la Haute-Vienne organise sa manifestation annuelle : « Randonnez-vous en Haute-Vienne » sur la réserve naturelle. Près de 500 personnes seront accueillies ce jour-là, à partir du bourg de St Léger et amenées à Sauvagnac par navette. Renseignements sur le site internet du Département.

Comme chaque année, des sorties de découverte gratuites sont proposées à tous publics. De juin à septembre inclus, tous les dimanches à 14h30, rendez-vous à la maison de la réserve à Sauvagnac. Une petite exception, le dimanche 18 août, rendez-vous à 10h00, pour une randonnée, direction les Sauvages.



LE 7 septembre, nous sommes heureux d'accueillir sur le territoire de notre commune,
l'organisation du « Randonnez-vous en Haute-Vienne ».

Avis à tous les adeptes de la randonnée.

RANDONNEZ -VOUS

EN HAUTE-VIENNE

Nouvelle Formule 2019

Samedi 7 sept.
Tourbière des Dauges*

* à Saint-Etienne-De-Montagne

**2 jours
sites
à découvrir!**

Dimanche 8 sept.
Rochechouart


département
Haute-Vienne


FF Randonnée
Haute-Vienne

Inscriptions sur :
haute-vienne.fr

Programme festif

ACCA		TONUS VETERANS CLUB	
20 et 21.07.2019	Ball-trap	12.09.2019	A.G.
26.10.2019	Belote	19.09.2019	Jeux
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		03.10.2019	Jeux
02.09.2019	Reprise des cours	17.10.2019	Jeux
LOU AMIS		31.10.2019	Jeux
05.10.2019	Gala	14.11.2019	Jeux
30.11.2019	A.G.	28.11.2019	Jeux
14.12.2019	Noël	12.12.2019	Jeux
COMITE DES FETES		26.12.2019	Jeux
06.07.2019	Feu d'artifice	LES RODINS DES BOIS	
03.08.2019	Cochon	11.07.19 au 14.07.19	Exposition
07.12.2019	Repas des Aînés	RANDONNEZ-VOUS	
JUDO		07.09.2019	Randonnez-vous
04.09.2019	Reprise des cours	TEAM MONTS TRAIL	
VTT RANDO CLUB		06.07.2019	Randonnée
13.10.2019	Rando UFOLEP	27.07.2019	Randonnée
EXPOSITION		EXPOSITION	
25.07.19 au 28.07.19	Exposition peintures	05.09.19 au 08.09.19	Exposition de minéraux

ETAT CIVIL

DECES

Mme Renée, Marcelle, Germaine
LAVAUD née BOISSIER

24.04.2019



NAISSANCES

Justin MORVAN

31.05.2019

Les Combes



MARIAGE

Manon DENOUEIX & Arnaud LE-
PAGE

15.06.2019

26 Les Combes

NOUVEAUX ARRIVANTS

Mr LYONNET Yoann et Mme
GROLIER Lola

Anciennement NIVET

38 Mallety

Mme Catherine VAZETOUX

3 Moulin de Jeammeyrat

Mr et Mme MORICHON Sébastien

Nouvelle habitation

2 Seignedresse

Mr et Mme PAGNOUX Julien

Location NOIRAUT

3 La Serre



Tarifs communaux

GESTION DES CIMETIERES

Concession le m ²	58.00 €	Concession columbarium 15 ans	250.00 €
Forfait caveau communal (6 mois)	45.00 €	Concession columbarium 30 ans	400.00 €
Caveau communal/jour supplémentaire	4.00 €	Forfait nettoyage de caveau	120.00 €

SERVICE DE L'EAU pour les abonnés de la commune

Nouveau branchement	Prix coûtant	Fermeture de la vanne	30.00 €
Ouverture de la vanne	30.00 €	Résiliation avec retrait de compteur	60.00 €
Compteur gelé	Prix coûtant	Abonnement	36.00 €
Prix du mètre cube	1.10 €	Location compteur	13.00 €

LOYERS COMMUNAUX

SALLE POLYVALENTE

QUI	CAUTION	JOUR 1	JOUR 2
Associations communales	Néant	Gratuit	Gratuit
Associations cantonales et Habitants de la commune	1 000 €	150 €	75 €
Autres	1 000 €	380 €	190 €
Auberge des Trois Clochers	Néant	150 €	75 €

GITE RURAL « MAIRIE »

CAUTION	LA NUIT	LA SEMAINE	LE MOIS
1 000 €	75 €	275 €	400 €



Où suis-je?

**Réponse auprès de Monsieur Christian PACHAUD au 06 13 41 51 36
Photo Christian PACHAUD**